FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

STELLAR™ XL Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : STELLAR™ XL Herbicide Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY

#2450, 215 - 2ND STREET S.W.

CALGARY AB, T2P 1M4

CANADA

Information aux

clients

Adresse de courrier élec-

tronique

: 800-667-3852

: solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en

cas d'urgence

: CANUTEC

1-888-226-8832

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide prêt à l'emploi

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation occulaire : Catégorie 2B

Sensibilisation de la peau : Sous-catégorie 1B

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger

Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H320 Provoque une irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas

sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

| Nom Chimique | Nom com- mun/Synonyme | No. CAS | Concentration (% w/w) |
|--|---|--------------|-----------------------|
| MCPA 2-ethylhexyl ester | MCPA 2- ethylhexyl ester | 29450-45-1 | 51.9 |
| Fluroxypyr 1- methylheptyl ester | Fluroxypyr 1- methylheptyl ester | 81406-37-3 | 13.7 |
| Florasulam | Florasulam | 145701-23-1 | 0.24 |
| N,N- Dimethyloctanamide | N,N- Dimethylocta- namide | 1118-92-9 | >= 10 - < 20 * |
| N,N-Diméthyldécane-1- amide | N,N- Diméthyldé- cane-1- amide | 14433-76-2 | >= 3 - < 10 * |
| acide benzènesulfo- nique, dérivés mono- alkyles ramifiés en C11-13, sels de cal- cium | acide ben- zènesulfonique, dérivés mono- alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium | 68953-96-8 | >= 3 - < 10 * |
| Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène | Hydrocarbures, C10, aroma- tiques, <1% de naphtalène | 1189173-42-9 | >= 3 - < 10 * |

^{*} La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation

Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023

En cas de contact avec la

peau

: Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le

traitement.

Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontami-

nés doivent être éliminés de façon appropriée.

Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être dispo-

nible dans la zone de travail.

En cas de contact avec les

yeux

Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.

Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la

zone de travail.

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement le Centre Antipoison ou un médecin

pour avis sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui donner à boire un verre d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir sauf si le Centre Antipoison ou le médecin le de-

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

ymptômes et effets les plus : Inconnu.

Symptômes et effets les plus : importants, aigus et différés Protection pour les secou: :

ristes

: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant

aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les

équipements de protection individuelle spécifiques.

Avis aux médecins : Aucun antidote spécifique.

Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état

clinique du patient.

Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez con-

sulter pour un traitement.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inadé-

guats

Inconnu.

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Toute exposition à des produits de combustion peut être dan-

gereuse pour la santé.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan: :

gereux

Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition va-

riable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y

limiter:

Oxydes de carbone Gaz chlorhydrique oxydes de soufre Fluorure d'hydrogène



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

viqueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Éviter tout déversement dans l'environnement.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confine-

ment ou barrières à huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations

écologiques».

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.

Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé,

Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considéra-

tions relatives l'élimination».



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Ne pas fumer.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle

et aux consignes de sécurité.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements. Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes.

Ne pas avaler.

Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protection individuelle».

Conditions de stockage

sures

Stocker dans un récipient fermé.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Garder dans des contenants proprement étiquetés.

Entreposer en prenant en compte les particularités des légi-

slations nationales.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No. CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|---------------------------------|------------|--|---|---------|
| Fluroxypyr 1-methylheptyl ester | 81406-37-3 | TWA | 10 mg/m3 | Dow IHG |

Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opéra-

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une

possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023

qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.

Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

Protection des mains Remarques

Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection des yeux Protection de la peau et du corps Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide

Couleur : Jaune

Odeur : Solvant

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 4.06 (23.5 °C)

Méthode: Electrode de pH

Point/intervalle de fusion : Sans objet

Point de congélation Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 100 °C

Méthode: vase clos

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.0546 g/cm3 (20 °C)

Méthode: Densimètre numérique

Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation Viscosité Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : 61.4 mPa,s (20 °C)

21 mPa,s (40 °C)

Propriétés explosives : Non

Propriétés comburantes : Pas de hausse significative (>5°C) de la température.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Conditions à éviter : Inconnu.
Produits incompatibles : Oxvdants forts

Produits incompatibles
Produits de décomposition

dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la

température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y

limiter:

Oxydes de carbone oxydes de soufre Gaz chlorhydrique Fluorure d'hydrogène

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 - < 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 423 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 6.16 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1,793 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte...

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

BPL: oui

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.16 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte...

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Florasulam:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 6,000 mg/kg

DL50 (Souris): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.0 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

N,N-Dimethyloctanamide:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 3.551 mg/l

Durée d'exposition: 4 h



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 - 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 3.551 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 - 5,000 mg/kg

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: OCDE 401 ou équivalent

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 1,000 - < 1,600 mg/kg

Méthode: OCDE 402 ou équivalent

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.688 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Pour un ou des produits semblables: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Corrosion et/ou irritation de la peau

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD Résultat : Irritation légère de la peau



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Résultat : Irritation légère de la peau

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

N,N-Dimethyloctanamide:

Résultat : Irritation de la peau

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Résultat : Irritation de la peau

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Résultat : Irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation légère des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

N,N-Dimethyloctanamide:

Résultat : Corrosif

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Résultat : Irritation des yeux

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Résultat : Corrosif

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Produit:

Type d'essai : Test sur les ganglions lymphatiques (LLNA)

Espèce : Souris

Évaluation : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-

catégorie 1B.

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Espèce : Cobaye

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023 1.0

Florasulam:

Remarques N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

N,N-Dimethyloctanamide:

Remarques Pour un ou des produits semblables:

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Évaluation Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Pour un ou des produits semblables: Remarques

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Pour la sensibilisation cutanée. Remarques

Pour un ou des produits semblables:

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire: Remarques

Aucune donnée trouvée.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Pour un ou des produits semblables: Remarques

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire: Remarques

Aucune donnée trouvée.

Mutagénécité de la cellule germinale

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Mutagénécité de la cellule

germinale - Evaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur

les animaux ont donné des résultats négatifs.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur

les animaux ont donné des résultats négatifs.

Florasulam:

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur

les animaux ont donné des résultats négatifs.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023

N,N-Dimethyloctanamide:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des

résultats négatifs.

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des

résultats négatifs.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

: Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné

des résultats négatifs.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné

des résultats négatifs.

Cancérogénicité

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Acide 2-

méthyl-4-chlorophenoxyacétique (MCPA)., N'a pas provoqué

le cancer chez les animaux de laboratoire.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Fluroxypyr.,

N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Florasulam:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

N,N-Dimethyloctanamide:

Cancérogénicité - Évaluation : Un ou des produits semblables n'ont pas provoqué le cancer

chez les animaux de laboratoire.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Cancérogénicité - Évaluation : Contient du naphtalène qui a provoqué le cancer chez cer-

tains animaux de laboratoire., Cependant, l'applicabilité de

ceci aux humains n'est pas connue.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Toxicité pour la reproduction

Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales., Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le

foetus à des doses toxiques pour la mère.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Toxicité pour la reproduction

Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023

foetus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de labora-

toire.

Florasulam:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le foetus, même à des doses ayant provoqué des effets

toxiques chez la mère.

N,N-Dimethyloctanamide:

Toxicité pour la reproduction

Évaluation

Aucune donnée trouvée.

Pour un ou des produits semblables:, Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations

congénitales chez les animaux de laboratoire.

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Pour un ou des produits semblables:, Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses

toxiques pour la mère.

N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les

animaux de laboratoire.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Toxicité pour la reproduction :

- Évaluation

Pour un ou des produits semblables:, Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus

des animaux de laboratoire.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus

des animaux de laboratoire.

STOT - exposition unique

Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

N,N-Dimethyloctanamide:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (ex-

position unique).

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Voies d'exposition : Inhalation

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

STOT - exposition répétée

Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit

n'est pas une matière toxique STOT-RE.

Toxicité à dose répétée

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:

Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique (MCPA).

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants: Sang. Reins. Foie. Testicules.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne

devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Florasulam:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants:

Reins.

N,N-Dimethyloctanamide:

Remarques : D'après les informations concernant un produit semblable:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants: Reins. Yeux.

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants: Yeux. Foie.

Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étourdissements et de la somnolence peuvent se produire.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants: Reins.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023 1.0

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Remarques D'après les données disponibles, des expositions répétées ne

devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Florasulam:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

N,N-Dimethyloctanamide:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

En cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions pulmonaires et même la mort à cause d'une pneumonie chimique.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Toxicité pour les poissons Remarques: Sur le plan aigü, le produit est hautement toxique

pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1

mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.50 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.29 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les CE50 (Skeletonema costatum): 0.17 mg/l

algues/plantes aquatiques Point final: inhibition de la croissance (réduction de la densité

cellulaire)

Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Lemna minor (Lentille d'eau)): 0.13 mg/l

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les organismes

terrestres

Remarques: Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm)., Sur le



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023

plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): >

2,250 mg/kg> 2250 mg/kg poids corporel.

Durée d'exposition: 14 d

BPL: oui

CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virgi-

nie)): > 5620 mg/kg par voie alimentaire.

Durée d'exposition: 5 d

BPL: oui

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigü, le produit est très hautement

toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1

mg/L chez les espèces les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.225

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en semi-statique

Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.183 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en semi-statique

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (diatomée de l'espèce de la navicule): 0.24 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

EbC50 (algue de l'espèce du Scenedesmus): > 0.47 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1.410

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.075

mg/l

Durée d'exposition: 14 d

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.031

mg/l

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)): 0.32 mg/l

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023 1.0

Toxicité pour les organismes

terrestres

Remarques: Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les

oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): >

2000 mg/kg poids corporel. Durée d'exposition: 5 d

CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virgi-

nie)): > 5000 mg/kg par voie alimentaire.

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 micro-

grammes/abeille

Durée d'exposition: 48 h

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 micro-

grammes/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Florasulam:

Toxicité pour les poissons Remarques: Sur le plan aigü, le produit est très hautement

toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1

mg/L chez les espèces les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 292 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

0.00894 mg/l

Point final: Inhibition du taux de croissance

Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

CE50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): > 0.305

mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 14 d

Facteur-M (Toxicité aiguë en :

milieu aquatique)

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

100

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 119 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 28 d

17 / 28



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023

Type d'essai: Essai en dynamique

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 2.9

mg/l

Point final: Autre

Durée d'exposition: 33 d

Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 38.90 mg/l

Point final: croissance Durée d'exposition: 21 d

Type d'essai: Essai en semi-statique

NMTA (Niveau maximum toxique acceptable) (Daphnia ma-

gna (Puce d'eau)): 50.2 mg/l Point final: croissance Durée d'exposition: 21 d

Type d'essai: Essai en semi-statique

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

100

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,320 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les organismes :

terrestres

Remarques: Sur le plan aigü, le produit est légèrement

toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique

pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale (Coturnix japonica (Caille japonaise)):

1047 mg/kg poids corporel.

CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mal-

lard)): > 5,000 ppm Durée d'exposition: 8 d

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 micro-

grammes/abeille

Durée d'exposition: 48 h

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 micro-

grammes/abeille

Durée d'exposition: 48 h

N,N-Dimethyloctanamide:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 14.8 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 7.7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

16.06 mg/l

Durée d'exposition: 72 h



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques.

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 14.8 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 7.7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

16.06 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.079 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigü, le produit est légèrement

toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 10 et 100 mg/L chez les espèces traitées les plus sensibles).

CL50 (poisson zèbre (Brachydanio rerio)): 31.6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 62 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 29 mg/l

Point final: Inhibition du taux de croissance

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Truite arc-en-ciel (salmo gairdneri)): 0.23 mg/l

Point final: survie

Durée d'exposition: 72 d

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.18 mg/l

Point final: nombre de descendants

Durée d'exposition: 21 d

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 550 mg/l Point final: Taux respiratoires.

Durée d'exposition: 3 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Sur le plan aigü, le produit est modérément toxique pour les



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023

organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez

les espèces testées les plus sensibles.

Remarques: Pour un ou des produits semblables: Le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 compris entre 1 et 10 mg/L dans la plupart

des espèces sensibles).

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnies): 3 - 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 11

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Stabilité dans l'eau : Type d'essai: Hydrolyse

Demi-vie de dégradation (demi -vie): 76 d (25 °C) pH: 7

Méthode: Mesuré

Type d'essai: Hydrolyse

Demi-vie de dégradation (demi -vie): 117 d (25 °C) pH: 9

Méthode: Mesuré

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable

Remarques: Le produit n'est pas facilement biodégradable

selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Biodégradation: 32 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

ThOD : 2.2 kg/kg

Stabilité dans l'eau : Type d'essai: Hydrolyse

Demi-vie de dégradation (demi -vie): 454 d

Florasulam:

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable

Remarques: La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas

les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023

Biodégradation: 2 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Besoins en oxygène d'origine :

biochimique (BOB)

0.012 kg/kg

Le temps d'incubation: 5 d

ThOD : 0.85 kg/kg

Stabilité dans l'eau : Demi-vie de dégradation: > 30 d

Photodégradation : Constante de vitesse: 7.04E-11 cm3/s

Méthode: Estimation

N,N-Dimethyloctanamide:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de

biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 80 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Besoins en oxygène d'origine :

chimique (BOC)

2.890 kg/kg

ThOD : 2.85 kg/kg

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de

biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 66.12 % Durée d'exposition: 11 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Biodégradabilité : Biodégradation: 2.9 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301E ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Biodégradabilité : Remarques: Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il

atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de

l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 11,250



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre

(Koc > 5000).

Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow

entre 5 et 7).

log Pow: 6.17 Méthode: Estimation

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Coefficient de bioconcentration (BCF): 26

Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 5.04 Méthode: Mesuré

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

Florasulam:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons

Coefficient de bioconcentration (BCF): 0.8

Durée d'exposition: 28 d Température: 13 °C Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -1.22

pH: 7.0

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

N,N-Dimethyloctanamide:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 2.59 (23 °C)

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 3.44

Méthode: Estimation

Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre

100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 4.6

Méthode: OECD Ligne directrice 107 ou Equivalente

Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre

100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Pas de données disponibles pour ce produit.

Pour un ou des produits semblables:

Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow

entre 5 et 7).



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023 1.0

Mobilité dans le sol

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Répartition entre les compar- : Koc: 10500

timents environnementaux Méthode: Estimation

Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre

(Koc > 5000).

Stabilité dans le sol Temps de dissipation: 2 - 12 h

Méthode: Mesuré

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Répartition entre les compar- : Koc: 6200 - 43000

timents environnementaux Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre

(Koc > 5000).

Florasulam:

Répartition entre les compar- : Koc: 4 - 54

timents environnementaux Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc

entre 0 et 50).

Stabilité dans le sol Temps de dissipation: 0.7 - 4.5 d

N,N-Dimethyloctanamide:

Répartition entre les compar- :

Remarques: Aucune donnée trouvée. timents environnementaux

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Répartition entre les compar- : Koc: 351 - 630

timents environnementaux Remarques: Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc

entre 150 et 500).

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

timents environnementaux

Répartition entre les compar- : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Autres effets néfastes

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Pro-

tocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas

considérée comme très persistante ni très bioaccumulable

(vPvB).



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Florasulam:

Résultats de l'évaluation PBT : et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

N,N-Dimethyloctanamide:

Résultats de l'évaluation PBT : et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Résultats de l'évaluation PBT : et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement : de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Résultats de l'évaluation PBT : et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Résultats de l'évaluation PBT : et vPvB

 Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023 1.0

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conte-

neurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou

régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN UN 3082

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

(MCPA 2-ethylhexyl ester, Fluroxypyr 1-methylheptyl ester)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9

IATA-DGR

UN/ID No. UN 3082

Nom d'expédition Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(MCPA 2-ethylhexyl ester, Fluroxypyr 1-methylheptyl ester)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Miscellaneous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

ment (avion de ligne)

Instructions de conditionne-964

Code IMDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

964

(MCPA 2-ethylhexyl ester, Fluroxypyr 1-methylheptyl ester)

Classe 9 Ш Groupe d'emballage Étiquettes 9 **EmS Code** F-A, S-F Polluant marin oui

Remarques Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(MCPA 2-éthylhexyl ester, Ester de 1-méthylheptyle du flu-

roxypyr)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171

Polluant marin : oui(MCPA 2-éthylhexyl ester, Ester de 1-méthylheptyle du

fluroxypyr)

Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste

canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antipa: 32099

rasitaires (PCPA)

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA : Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023

ADVERTISSEMENT POISON

ATTENTION IRRITE LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT POTENTIAL DE LA PEAU

NOCIF SI INGÉRÉ

Nocif ou fatal en cas d'ingestion Ce produit est toxique pour: plantes terrestres non ciblées Organismes aquatiques

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet d'autres abréviations

Dow IHG : Dow IHG

Dow IHG / TWA : Valeur limite de moyenne d'exposition

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon): ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée: LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/24/2023 800080005351 Date de la première parution: 03/24/2023

Date de révision : 03/24/2023 Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-3193

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA/3F